

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 1^{er} octobre 2019

Date de la convocation : 24/09/2019

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jacques THOIZET, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

Ont donné pouvoir : Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Christian JANIN à M. Isidore POLO, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO.

Absents : M. André MASSE, M. Adrien RUBAGOTTI.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **VOIRIE ET RESEAUX** - Mise en œuvre du Plan de Déplacements Urbains (PDU) – subventions d'équipement versées aux communes de Ampuis, Condrieu, Reventin-Vaugris, Trèves et au SIRRA

Rapporteur : Thierry KOVACS

NOTE DE SYNTHÈSE

Deux modes de financement ont été retenus pour les opérations qui contribuent à la mise en œuvre du programme d'actions défini dans le Plan de Déplacements Urbains de l'Agglomération :

- soit Vienne Condrieu Agglomération est maître d'ouvrage, elle assure alors entièrement le financement des opérations de travaux
- soit c'est une commune qui conduit les études et les travaux, la participation de la communauté d'agglomération est alors arrêtée à 50 % de la part restant à la charge de ladite commune ; étant précisé que lorsqu'il s'agit de mise en accessibilité d'un point d'arrêt bus, un surcoût maximum de 5 000 € est appliqué.

Plusieurs communes et le SIRRA ont présenté des dossiers techniques exécutés sous leur propre maîtrise d'ouvrage. Il convient de confirmer la participation de Vienne Condrieu Agglomération à ces opérations au titre du PDU (*montant de la participation à parfaire sur la base du décompte général définitif et des subventions obtenues*).

Commune/Syndicat	Opération	Montant de l'opération	Participation de l'Agglo (après déduction des éventuelles subventions)
AMPUIS	Création de trottoirs le long de la RD386, lieu-dit "la Taquière"	50 580 € HT	23 290 € HT
CONDRIEU	Création d'un plateau ralentisseur RD 386	28 043 € HT	14 021,50 € HT
REVENTIN-VAUGRIS	Aménagement des abords de la RN7, lieu-dit "le Grand Chemin"	69 262,50 € HT	34 631,25 € HT + surcoût de 10 000 € maximum pour la mise en accessibilité de deux arrêts bus
TREVES	Sécurisation de la traversée du village – RD502	50 868 € HT	13 975,50 € HT
SIRRA (MOIDIEU-DETOURBE)	Création d'une passerelle de franchissement de la Vesonne et chemin piéton quartier du Moulin / centre-village	54 650 € HT	5 465 € HT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Communautaire de ViennAgglo du 25 mars 2004 arrêtant les principes de participation aux opérations mettant en œuvre les actions du PDU et du 27 janvier 2009 pour la mise en accessibilité du réseau de transport,

VU l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le versement de subventions d'équipement au titre du PDU comme suit :

Commune/Syndicat	Opération	Participation de l'Agglo
AMPUIS	Création de trottoirs le long de la RD386, lieu-dit "la Taquière"	23 290 € HT
CONDRIEU	Création d'un plateau ralentisseur RD 386	14 021,50 € HT
REVENTIN-VAUGRIS	Aménagement des abords de la RN7, lieu-dit "le Grand Chemin"	34 631,25 € HT + surcoût de 10 000 € maximum pour la mise en accessibilité de deux arrêts bus
TREVES	Sécurisation de la traversée du village – RD502	13 975,50 € HT
SIRRA (MOIDIEU-DETOURBE)	Création d'une passerelle de franchissement de la Vesonne et chemin piéton quartier du Moulin / centre-village	5 465 € HT

La participation de Vienne Condrieu Agglomération est arrêtée à 50% de la part restant à la charge de la commune/ du SIRRA après déduction des subventions. Ce montant est à parfaire sur la base du décompte définitif et des subventions obtenues.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget, article 2041412, service Voirie, opération 48, fonction 816, antenne 2310 "PDU".

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 1^{er} octobre 2019

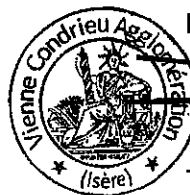
Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le - 9 OCT. 2019
et a été publiée le - 9 OCT. 2019

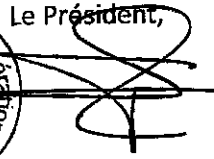


Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services


Claude BOUR

Pour extrait certifié conforme
Le Président,




Thierry KOVACS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

